

MON GUIDE

DU COMPOSTAGE

Retrouvez tous les
conseils et astuces pour
réussir votre compost !



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole



Les déchets alimentaires représentent aujourd'hui environ un tiers des déchets jetés dans la poubelle grise (ordures ménagères) et partent à l'enfouissement, sans être valorisés. Ces déchets sont pourtant une source de matière organique, très riche pour nourrir les sols.

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Saint-Étienne Métropole s'est fixée un objectif de réduction de 18 % du tonnage des déchets enfouis.

Le développement du compostage est donc une action prioritaire pour réduire les déchets produits par les ménages.

Saint-Étienne Métropole est engagée pour l'environnement. Elle met ainsi en place des solutions pour vous aider à trier et valoriser vos bio-déchets. Et elle vous apporte les moyens de passer au compostage en vous fournissant gratuitement un composteur et un bio-seau.

Suivez les conseils et astuces de ce guide, pour réussir un compost naturel bénéfique pour vos plantes et pour votre poubelle !

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT :

Vous avez un jardin ?

Saint-Étienne Métropole vous aide à valoriser vos déchets alimentaires pour enrichir les sols de votre jardin **en fournissant gratuitement :**



Un bio-seau (7 l)
pour trier vos déchets alimentaires à domicile.



Un composteur (400 l)
pour faire votre compost dans un coin de votre jardin.



Ce guide du compostage
pour savoir comment bien composter
(à retrouver aussi sur saint-etienne-metropole.fr).



Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé biologique de dégradation de la matière organique par les micro-organismes du sol.

Après quelques mois de fermentation, les déchets organiques se transforment en **une matière comparable à un terreau de bonne qualité : le compost.**

Il faudra toujours mélanger le compost à de la terre, sinon il pourrait brûler vos plants. En général on conseille 1/3 de compost pour 2/3 de terre.



Pourquoi composter vos bio-déchets et végétaux à la maison ?



C'est bon pour vous :

- **Vous produisez un compost de qualité, naturel et gratuit**, bénéfique pour les fleurs et les plantes.
- **Vous faites des économies :** plus besoin d'acheter engrais ou paillis et vous réduisez votre arrosage (le compost déposé sur vos sols permet d'en préserver l'humidité).
- **Vous gagnez du temps :** moins d'entretien du jardin et réduction de vos trajets en déchèterie.
- Vos sacs poubelles d'ordures ménagères sans déchets alimentaires dégagent moins de mauvaises odeurs et deviennent moins lourds.



C'est bon pour l'environnement :

- **Vous réduisez le volume des déchets** ménagers qui seront enfouis.
- **Vous évitez l'utilisation d'engrais chimiques**, en rendant à la nature ce que vous lui avez emprunté.
- Vous diminuez les émissions de gaz à effet de serre du fait des trajets évités pour aller en déchèterie.



Chaque année sur le territoire de Saint-Étienne Métropole :

- **35 000 tonnes** de déchets de cuisine sont collectées dans nos ordures ménagères.
- **23 000 tonnes** de végétaux (tontes, branchages...) sont collectées en déchèteries.

Compostons !

Quel compostage pour vous ?

Il existe plusieurs façons de composter :
de la plus facile à la plus sophistiquée, chacun son choix.

Choisissez en fonction de la place disponible, de la quantité de déchets que vous produisez, de la taille de votre jardin, de la proximité du voisinage, du temps que vous souhaitez y consacrer, etc.

Le compostage de surface ou paillage : le basique.



BON À SAVOIR

- Reprend le processus naturel des forêts et de tous déchets qui tombent au sol et se décomposent.
- Idéal pour nourrir une terre entre deux cultures.



COMMENT FAIRE ?

- Laissez feuilles mortes, branchages, tontes de gazon, parties vertes de légumes, etc. après broyage en couche mince directement sur le sol.
- Pas besoin de le mettre en tas, de l'aérer, de le manipuler.



Le compostage en tas : simple et pratique.



BON À SAVOIR

- Aucun investissement.
- Méthode la plus facile à l'installation et au quotidien.
- Convient aux personnes qui ont peu de temps.
- Pas de limitation de volume.
- Adapté si vous avez un jardin de plus de 100 m².



COMMENT FAIRE ?

- Regroupez les matières directement au sol pour former un tas d'une hauteur de 0,5 à 1 m en moyenne.

Suivant votre place disponible, vous pouvez le disposer en longueur pour faciliter le retournement et réduire la hauteur. Plus le tas est de faible hauteur plus il est facile à retourner et rapide à produire du compost.

- Le compost doit être fait à même le sol pour faciliter le passage des micro-organismes et des vers de terre. Un grillage posé sous votre tas de compost évitera aux taupes de l'envahir.
- Pour améliorer l'esthétique, vous pouvez planter quelques arbustes décoratifs autour.





Le compostage en contenant : moins encombrant et abrite les déchets.



BON À SAVOIR

- Adapté si vous avez un petit jardin, une contrainte de place, ou si vous souhaitez isoler votre composteur.
- Méthode possible pour des petits volumes de déchets (typiquement les déchets de cuisine).
- Nécessite un suivi plus régulier car le retournement est moins aisé.



COMMENT FAIRE ?

- **Déposez vos matières dans un composteur : contenant ouvert ou fermé.**

Où installer votre composteur ?

Réservez un petit espace d'environ 1 m² qui soit plat, facilement accessible et de préférence ombragé.





Que peut-on composter ?

Les déchets compostables



Déchets de cuisine :

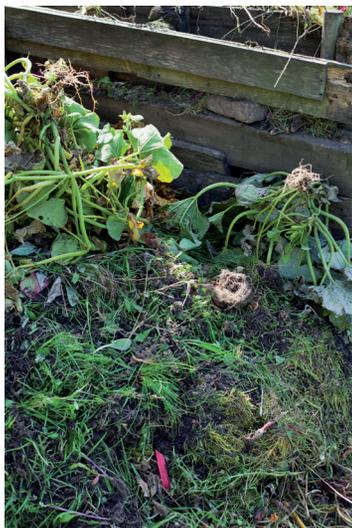
- épluchures de fruits et légumes, fruits abîmés ou trognons (coupez-les en petits morceaux) ;
- coquilles d'œufs (écrasées) ;
- restes de cuisine d'origine végétale (pâtes, riz, légumes cuisinés) ;
- marc de café avec filtre, sachets de thé (sauf s'ils sont en plastique) ;
- fleurs fanées, plantes d'intérieur ;
- certains déchets de maison : essuie-tout, boîte de fromage en bois ou carton (sans étiquette et sans plastique), carton type boîte à œufs et rouleaux de papier WC (bien déchiré), etc.



En cas de doute, les emballages vont dans le bac jaune !

Déchets de jardin :

- tailles de haies et branchage de petites tailles (broyés ou coupés) ;
- feuilles mortes (sèches de préférence et/ou déchiquetées à la tondeuse) ;
- mauvaises herbes (avant leur montée en graines) ;
- tontes de gazon frais (si faible quantité) ou sec (si grande quantité).



Les déchets compostables en quantité modérée

- pain et os (à broyer au préalable), croûtes de fromage, fonds d'assiette ;
- pelures d'agrumes, de bananes ;
- sacs 100 % kraft (sans fenêtre en plastique) déchiquetés ;
- cendres de feu de bois, sciures (seulement celles issues de bois non traités, épandues par saupoudrage) ;
- coquillages, noyaux, coques de fruits en petite quantité et à broyer au préalable : même s'ils ne se décomposent pas facilement, leur usure apporte des éléments minéraux et leur structure facilite l'aération.

Ne pas mettre dans votre compost :

- végétaux très résistants : trognons de choux, végétaux de la famille des conifères (thuyas...), feuilles de lauriers, de lierre... ;
- litière ou excréments d'animaux (fientes de volailles, autres) car ils peuvent être porteurs de germes pathogènes ;
- viande ;
- langes et couches jetables, mouchoirs en papier, déchets médicaux tels que pansements, cotons souillés, ou tout autre déchet de soin ;
- sacs en plastique (même biodégradables) ;
- sacs et poussières d'aspirateur ;
- sauces, graisses et huiles ;
- mégots de cigarettes ;
- plastiques et autres matières synthétiques ;
- papiers glacés, imprimés, tissus ;
- verre ;
- métaux ;
- sable, pierres, gravats.

Composter c'est facile !



Les 3 règles d'or du compostage :

- **Diversifiez** les apports de matières vertes découpées en petits morceaux et **mélangez-les** avec des matières brunes afin qu'elles soient en contact pour favoriser la fermentation :
2/3 de déchets verts « mous et humides » (épluchures de légumes, feuilles de salade, tontes de pelouse...)
+ 1/3 de déchets bruns « durs et secs » (feuilles mortes, carton, branchage, paille...).
- **Aérez** afin d'éviter les mauvaises odeurs. Un brassage régulier en surface garantit une dégradation plus rapide des déchets. Un brassage complet du compost est à réaliser une fois par mois.
- **Humidifiez** pour permettre aux micro-organismes de vivre. Pour bien fonctionner, un compost doit être humide mais pas trop.



Les fausses idées du compostage :

« Le compost ça sent mauvais. »

Non, il suffit de l'aérer (mélanger, retourner) et d'ajouter des matières « brunes » (feuilles mortes, branches broyées...).

« Le compost ça attire les animaux et rongeurs ! »

Non, il suffit d'éviter d'introduire des restes de repas contenant de la viande et du pain, et de recouvrir les fruits de matières sèches ou de les incorporer au centre du compost.



Quand et comment utiliser le compost ?

- **Après 3 à 6 mois, le compost jeune** peut être utilisé pour couvrir le sol afin de protéger vos potagers et vos parterres autour des plantes vivaces pendant l'hiver, ou étendu entre les arbres.
- **Après 6 à 12 mois, le compost est mûr**, reconnaissable par sa couleur brun-noir et son odeur de « sous-bois ». Il peut être utilisé pour les plantes d'intérieur, en repotage et pour le jardin : épandre le compost au sol en fine couche puis l'incorporer par griffage en surface.



ATTENTION :

- **Toujours mélanger le compost à de la terre**, sinon il pourrait brûler vos plants. En général on conseille 1/3 de compost pour 2/3 de terre.
- Ne pas utiliser de compost pour les hortensias, azalées, rhododendrons ni pour les cactus, les orchidées ou encore les géraniums.
- Ne pas utiliser de feuilles de rhubarbe et de noyer pour faire du compost, car elles contiennent des substances toxiques pour les insectes.



TRUCS ET ASTUCES



- Pas d'inquiétude concernant le volume : le compostage réduit de **75 % le volume des déchets apportés** !
- **Une pelletée de compost à moitié mûr dans les nouveaux tas**, permettra d'ensemencer votre compost en lui apportant micro-organismes et vers de terre.
- **Broyez ou hachez les déchets les plus volumineux**, ils se décomposeront plus rapidement et votre compost n'en sera que plus riche. La plupart des végétaux du jardin peuvent être broyés à la tondeuse sans abîmer la lame.
- **Il est normal qu'en hiver la fermentation ralentisse fortement.** Continuez à alimenter votre compost, elle redémarrera aux beaux jours.
- **N'oubliez pas que votre compost vieillit.** Avec le temps il perd en qualité, les vers et les bactéries meurent ; alors n'attendez pas pour l'utiliser !
- **D'autres gestes possibles pour réduire les quantités de déchets produits :** préférez les gazons et arbustes à croissance lente et laissez les tontes sur place (« mulch »).

Et pour les spécialistes :

- **Un peu d'eau sucrée ou de purin d'orties** activeront la décomposition de votre compost.
- **Disposez par couches** les matériaux (humides, secs...) en les alternant.
- Avant de l'incorporer dans votre compost, vous pouvez **laisser sécher sur place l'herbe coupée** pour que l'humidité s'évapore. C'est le « pré-fanage ».

Conception et réalisation : Direction de la Communication et du Marketing territorial de Saint-Étienne Métropole.

Crédits photo : Saint-Étienne Métropole, Pierre Grasset, Adobe Stock.

Achevé d'imprimer : juin 2023. Ne pas jeter sur la voie publique.



+ d'infos

saint-etienne-metropole.fr

infos déchets

0 800 882 735

Appel gratuit
depuis un poste fixe

infosdechets@saint-etienne-metropole.fr

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole